



DATE DE PUBLICATION : 27 OCTOBRE 2025

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
LE DIRECTEUR RÉGIONAL

**Délégation de signature donnée par le directeur régional de l'Île-de-France
à la directrice départementale des Yvelines et son adjoint**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Alain GERBIER, le 14 octobre 2024 ;

Délégation permanente est donnée à Madame Daphné SALON-MICHEL, directrice départementale des Yvelines (Succursale de Versailles) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Jérôme BON, adjoint à la directrice départementale des Yvelines, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Versailles et des bureaux d'accueil et d'information de Mantes la jolie et Saint Germain en laye qui lui sont rattachés.

Madame Daphné SALON-MICHEL reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Versailles, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Monsieur Jérôme BON reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Versailles, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Madame Daphné SALON-MICHEL peut subdéléguer sa signature aux responsables de service de la succursale de Versailles et à leurs adjoints.

Fait à Paris-La Défense, le 27 octobre 2025

Alain GERBIER